



District Haute Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
 DES STATUTS et REGLEMENTS**



Réunion restreinte du 31 Août 2023
Procès Verbal n°1 Ter

Présents : MM. AGASSE – CALMETTES – MARSENGO – TROGANT

Invités : MM. FEVRE – FERRATGE

Nota: Cette réunion se tient par correspondance électronique

Suite à la demande du club de Comminges St Gaudens 2014, la Commission reprend le dossier des équipes bénéficiant d'un muté supplémentaire au titre des « Féminines » pour la saison 2023/2024 (voir modifications en rouge).

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale, inscrits sur la feuille de match, reste le même.

1/ Validation au titre du Statut de l'arbitrage (Article 45 du Statut de l'arbitrage) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipe retenue
AC GARONA	531500	District	1	U15 Equipe 1 District (Niveau A)
ASPTT GRAND TLSE	510380	District	1	Seniors 1 (D4)
EFC VALLEE	581831	District	2	1 muté - Seniors 1 (D2) 1 muté - Seniors 2 (D4)
CORNEBARRIEU AO	525718	District	2	U17 Equipe 1 District (Niveau A)
EAUNES LABARTHE FC	547304	District	1	Futsal seniors 1
FLOURENS DREMIL LA.	536902	District	1	Seniors 1 (D4)
FONTENILLES FC	535409	District	1	U18 Equipe 1 District (Niveau A)
SAINT SIMON ET.	506204	Ligue	2	1 muté - U15 Equipe 1 District (Niveau A) <i>Rappel : 1 muté - Seniors 1 (R3)</i>
TCMS	532880	District	1	Seniors 1 (D4)
TOAC	505890	District	2	Seniors 1 (D1)
TOUL. MONTAUDRAN FC	551027	District	1	Seniors 1 (D4)
TOULOUSE NORD FC	551897	District	2	U17 Equipe 1 District (Niveau A)

Nota : Les clubs, dont une équipe de niveau Ligue bénéficie d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2023/2024 au titre du Statut de l'arbitrage, feront l'objet d'un PV émis par la CRSA de la Ligue d'Occitanie.

2/ Validation au titre des clubs qui disposent d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin à 11 ou à 8, soit national, régional ou départemental, depuis au moins 2 saisons (Article 23 du RIO) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipe retenue (compétition départementale)
BAGATELLE FC	526462	District	1	Seniors 1 (D3)
CANAL NORD FC	582601	District	1	Seniors 1 (D3)
CASTANET US	510389	Ligue	1	U15 Equipe 2 District (Niveau A)
CINTEGABELLE JS	517284	Ligue	1	Seniors 2 (D3)
EAUNES LABARTHE FC	547304	District	1	U16 Equipe 1 District (Niveau A)
ESCALQUENS FC	550350	District	1	Seniors 1 (D3)
GARDOUCH OC	519585	District	1	U18 Equipe 1 District (Niveau A)
JET	527639	Ligue	1	Seniors 2 (D1)
LABEGE INTER FC	590591	District	1	Seniors 1 (D1)
LANDORTHE LAB. EST.	521599	District	1	U15 - Equipe 1 District (Niveau A)
LEGUEVIN US	514449	Ligue	1	Seniors 2 (D3)
L'UNION ST JEAN FC	582636	Ligue	1	Sen. Féminines à 11 – Equipe 1 District
RANGUEIL FC	537945	Ligue	1	Seniors 2 (D3)
SAINT ORENS FC	524101	Ligue	1	U15 Equipe 1 District (Niveau A)
SALIES MANE ST MART.	548369	Ligue	1	Seniors 2 (D2)
TOULOUSE LARDENNE	524108	District	1	U17 Equipe 1 District (Niveau A)

Nota :

* **AC GARONA (531500)** → demande du club non retenue :

→ Aucune équipe féminine n'a été engagée par l'AC GARONA (531500) dans un championnat féminin à 11 ou à 8 **depuis au moins deux saisons.**

* **COMMINGES ST GAUDENS FOOT 2014 (590251)** → demande du club non retenue :

→ Aucune équipe féminine n'a été engagée par le **COMMINGES ST GAUDENS FOOT 2014 (590251)** dans un championnat féminin à 11 ou à 8 au cours de la saison 2022/2023.

3/ Validation au titre des clubs engageant nouvellement une équipe senior (Article 17 du RIO) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipe retenue (compétition départementale)
GAGNAC ASC	524085	District	2	Seniors 1 (D5)
NOE ES	506056	District	2	Seniors 1 (D5)
LARBOUST FC	541326	District	2	Seniors 1 (D5)

Le Secrétaire de la Commission
Hubert CALMETTES

Le Président de la Commission
Jean Louis AGASSE